



DÉLIBÉRATION N° 120/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

OBJET :

FINANCES

Bons cadeaux pour les agents communaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 décembre 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOUT.

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT.

Mme Colette DESJOURS par Mme Véronique CHARTIER.

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

Etait absent :

M. David JARDINE.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Jean-Louis ANTONY, Adjoint au Maire en charge des Finances, rappelle à l'assemblée que depuis 2021, la Commune offre des bons cadeaux aux agents de la Commune de Volvic et du Centre Communal d'Action Sociale à valoir dans les commerces volvicais partenaires. Cette opération permet de contribuer à soutenir les activités commerciales.

Sont concernés les agents titulaires et non titulaires, ayant un statut de droit public ou statut de droit privé, en activité, et inscrits au tableau des effectifs au sein de la collectivité et du CCAS au 1^{er} janvier 2025.

Il est proposé de renouveler cette opération étant précisé que ces bons cadeaux d'une valeur de 30 € (3 x 10 €) seront valables jusqu'au 31 mars 2025 dans les commerces ayant accepté de participer à cette opération.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, M. Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la mise en place de cette opération pour l'année 2025.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 de la collectivité.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 30.12.2024

Publié ou notifié
le : 02.01.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

